

A4

Raccordement au réseau collectif



Pollutions domestiques

Type d'action :
Connaissance
Investissements et travaux

Priorité 1



Objectifs visés

- 4. Améliorer et maintenir la qualité écomorphologique, physico-chimique et biologique des rivières
- 9. S'assurer que les eaux du lac pompées aux captages respectent les normes d'eau potable
- 14. Garantir une qualité bactériologique des eaux de baignade satisfaisante

Maîtres d'ouvrage

Collectivités (communes ou groupements), exploitants de STEP et de réseaux, propriétaires

Enjeux

A l'échelle du bassin du Léman, la population restant à raccorder au réseau collectif n'a pas d'incidence majeure sur la concentration en phosphore dans le Léman, mais peut localement avoir un impact non négligeable sur la qualité des eaux de rivières ainsi que sur la qualité des eaux de baignade. En effet, un rejet de quelques équivalent-habitants suffit à la contamination bactériologique des eaux de baignade.

Descriptif de l'action

1. Raccorder selon la planification les populations (permanentes et saisonnières-touristiques), à une station d'épuration de capacité suffisante.
2. Rendre systématique les contrôles de conformité des nouveaux branchements.
3. Faire des contrôles dans les secteurs problématiques en cas de pollution dans le milieu naturel ou de dilution dans les réseaux.

Diagnostic

Dans le bassin lémanique, le taux de raccordement par rapport aux raccordements planifiés est de 96% pour l'ensemble de la population, de 97% pour la population permanente et de 93% pour la population saisonnière.

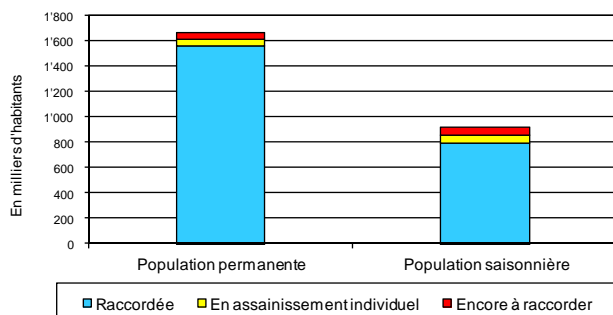
Le raccordement de la population saisonnière des communes touristiques du bassin lémanique et des zones de montagne constitue toujours un enjeu important, car le rejet des eaux usées, même partiellement traitées, en période d'étiage hivernal, lorsque la capacité de dilution des eaux est réduite, a un impact maximal sur les milieux.

Par ailleurs, le contrôle de conformité des branchements privés est parfois insuffisant.

Leviers

- Plans Généraux d'Evacuation des Eaux (PGEE)
Directives du VSA :
 - Evacuation des eaux des biens fonds, 2002
 - Eaux usées en milieu rural
- Schémas Directeurs d'Assainissement et zonages
Arrêté 22/06/2007
Évaluation de la conformité des branchements au moment d'une vente immobilière

Etat du raccordement des populations dans le bassin CIPEL



Rôle de la CIPEL

Récolte et synthèse de données.

Indicateurs de suivi

- 1) Pourcentage de la population raccordée par rapport aux objectifs définis dans la planification
- 2) % de communes pratiquant le contrôle des branchements privés

Objectif 2020

100% de raccordement de la population par rapport aux raccordements planifiés

